



PREFET DU CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale
des affaires culturelles
du Centre-Val de Loire

Unité départementale de
l'architecture et du Patrimoine
de l'Indre

AFFAIRE SUIVIE PAR : Pascal Véron
NOM DU FICHIER : BUREAUTIQUE/POS-PLU/RLP
RÉF : PV / mc / n° 09/19

L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

à

Monsieur le Maire
DGA Aménagement et équipements publics

A l'attention de Stéphanie RENAUDIN

SR

CHATEAUROUX, le 31 janvier 2019

OBJET : CHATEAUROUX
Projet de RLPI.

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis pour avis le projet de règlement local de publicité intercommunal.

Après étude, je vous informe que j'émetts un avis favorable au dossier présenté.

Toutefois, au vu des nouvelles demandes, il serait judicieux de proscrire le lettrage lumineux sur les lambrequins des stores bannes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'architecte des bâtiments de France,

Grégoire CHALIER

DIRECTION
06 FEV. 2019

Châteauroux Métropole
Arrivée: 288611
Enregistre.: 04-02-2019
/46 DGA Aménagement et Equipements publics
Motif: A

ARRIVÉ AU C.T.M.
le - 4 FEV. 2019